

Christophe Guyot-Sionnest
56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux
0667399676 cgs.conseil@gmail.com
www.conseil-cac.com

Association

Adresse
VILLE
RCS

Issy les Moulineaux, le 16 mai 2022¹

Monsieur ?????,

Cette lettre vous est adressée en application de nos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de nos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de l'association afférente à l'exercice clos le 31/12/2016.

Ces comptes font apparaître à cette date des fonds propres de @RUB_N_Fondspropres_RUB euros, y compris un résultat de € euros.

Cette lettre a pour but de rappeler notre compréhension des diverses déclarations qui nous ont été faites dans le cadre de notre mission.

Vous êtes responsable de l'établissement des comptes, et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation et à ce titre vous m'avez déclaré que :

Correcte application des lois et règlements

1. Les comptes ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'association conformément aux règles et principes comptables français.
2. Vous avez appliqué, au mieux de votre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

Risque de fraude et dispositif de contrôle interne

3. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans l'association.
4. Vous nous avez fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Vous nous avez déclaré ne pas avoir connaissance²:

- a. De fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
- b. D'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes de l'entité et portées à sa connaissance par des employés, anciens employés, analystes, régulateurs ou autres.

¹NEP 580 § 10. La lettre d'affirmation est émise à une date la plus rapprochée possible de la date de signature du rapport du commissaire aux comptes et ne peut être postérieure à cette dernière

²Le cas échéant, remplacer par « Vous nous avez signalé » et adapter la rédaction des alinéas en conséquence

Le cas échéant : Dans le cas où il existe des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées : (en l'absence, supprimer paragraphe 5)

5. Vous avez pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées.

Option :

- Nous nous sommes mis d'accord sur leur caractère non significatif sur les comptes pris dans leur ensemble. Cet état n'appelle pas de remarque de votre part.
- Vous n'êtes pas d'accord avec l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées car (précisez les raisons du désaccord...)

Evénements post-clôture

6. À ce jour, vous n'avez connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.
7. Vous nous avez communiqué vos plans d'actions définis pour l'avenir de l'association; ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction ; vous n'avez connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans³.

Hypothèses de la direction utilisées pour que les comptes reflètent bien toutes les décisions de la direction

8. Les principales hypothèses que vous avez retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de l'association à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

Informations sur les parties liées

9. Vous avez fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de votre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

L'information que vous avez communiquée sur l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant est exhaustive et sur leur traitement comptable est conforme au référentiel comptable applicable.

Demandes supplémentaires jugées nécessaires :

- Vous nous avez confirmé votre responsabilité quant à l'enregistrement dans les comptes de toutes les transactions ainsi que la bonne transmission de toutes les informations pertinentes ;
- Vous nous avez confirmé que les comptes ont été établis de manière régulière et sincère et donnent une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'entité conformément au référentiel comptable applicable⁴. **(à insérer en EIP)**

³Paragraphe obligatoire dans le cas où des faits ou des événements susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ont été identifiés : NEP 570 « Continuité d'exploitation »

⁴Les référentiels comptables applicables en France et donnant une image fidèle sont notamment :

– pour les comptes annuels, le Règlement CRC n° 99-03 ;

– pour les comptes consolidés, le Règlement CRC n° 99-02 ou le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, **Monsieur**????, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Date
Signature du commissaire aux comptes

Date
Signature du représentant légal de l'entreprise

Annexe à la lettre d'affirmation relative à l'exercice clos le 31/12/2021.

L'incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

A - ETAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016.

Colla b	Ref	Commentaire	Impact résultat	Impact présentation
		Résultat initial	95 626	
		Somme	0 K	0 K
		Résultat définitif	95 626	
		Impact IS : (33.33%)	0	
		Résultat après impact	95 626	

B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DE L'ANNEXE (le cas échéant**)**

- Lister les anomalies relevées

Tableau des OD/OX non Acceptées

